

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus COVID-19 :

LES DISPOSITIONS PRISES PAR L'AGGLOMERATION POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DEPUIS LE 16 MARS.

3 semaines après les premières mesures de confinement décidées par le Gouvernement et alors que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été mise en œuvre la Communauté d'agglomération dresse un premier état de situation complet sur les mesures prises pour assurer la continuité des services publics tout en assurant la protection des agents du service public.

S'agissant du fonctionnement des équipements communautaires recevant du public (piscines, pôle sportif Maradas-Joël Motyl, Conservatoire à Rayonnement Régional, Le Forum, Office Intercommunal de Tourisme, Maison des Arts, Aren'Ice), ils ont été fermés à compter du lundi 16 mars. De même, l'ensemble des manifestations programmées par la CACP dans et hors ces équipements comme les événements organisés par d'autres partenaires sur des espaces publics mis à disposition, ont été annulés, et seront pour certains reportés à une date ultérieure.

Plus généralement et en cohérence avec les dispositions édictées par les autorités gouvernementales et sanitaires, le télétravail a été mis en place pour toutes celles et tous ceux de nos agents dont la présence dans les services ou sur le terrain n'est pas indispensable. Bien évidemment, nous avons assuré la protection de ceux de nos personnels présentant, eu égard à leur état de santé, des risques particuliers en leur demandant de rester confinés chez eux, de même que des autorisations d'absences ont été accordées à celles et ceux de nos agents retenus pour garder leurs enfants.

Toutes les fonctions supports nécessaires à l'exécution des services publics sont assurées

L'activité des services administratifs et techniques se poursuit donc de la meilleure façon possible en distanciel, notamment pour tout ce qui relève de la fonction financière aux fins d'assurer, en lien avec la trésorerie, les mandatements et paiements de nos fournisseurs et partenaires pour éviter d'accroître leurs difficultés. De même, la fonction courrier et celle du service informatique ont été maintenues. Cette situation d'urgence nous a au demeurant permis de constater que l'organisation de nos systèmes d'information permettait de répondre aux enjeux d'un déploiement rapide et massif du travail à distance (accès au réseau, messagerie, logiciels, visioconférences).

Les services du développement urbain et de la maîtrise d'ouvrage assurent le suivi des dossiers en cours, notamment l'instruction des permis de construire afin d'éviter des délivrances tacites et des dossiers de maîtrise d'ouvrage afin de limiter au mieux les retards inéluctables dans le calendrier des opérations.



CONTACT PRESSE

Stéphane TIXIER

Tel : 01 34 41 43 48

Mob : 06 87 04 12 87

stephane.tixier@cergypontoise.fr

S'agissant des services publics essentiels (eau, assainissement, chauffage urbain, éclairage public, voirie et signalisation tricolore, cimetière intercommunal...), leur continuité est assurée en liaison étroite avec les délégataires et entreprises extérieures concernés. Par ailleurs les équipes de la Communauté d'agglomération interviennent en renfort à la demande des communes qui nous sollicitent lorsqu'il est nécessaire de mobiliser des matériels communautaires sur une situation d'urgence.

Sécuriser le processus de ramassage des ordures ménagères

S'agissant de la collecte et du traitement des déchets ménagers, les déchets verts ne sont plus collectés. Il en va de même de la collecte sélective des déchets recyclables qui est stoppée, puisque le maintien en fonctionnement du centre de tri ne nous permettait pas d'assurer de manière satisfaisante la protection des agents affectés à cette tâche (manipulations manuelles importantes). Pour ces derniers « déchets » ils peuvent néanmoins être collectés (en mélange et donc ils ne seront pas recyclés) lors des tournées d'ordures ménagères qui sont les seules maintenues, suivant le calendrier habituel. Cette réorganisation du dispositif « déchets » a pour but d'assurer la protection des agents opérant ces missions mais aussi de renforcer et de sécuriser le processus de ramassage des ordures ménagères qui sont les seuls déchets à présenter un risque sanitaire. Il est à noter que l'incinérateur du Centre de traitement et de valorisation des déchets de Saint-Ouen l'Aumône est en fonctionnement normal et que les déchets collectés sont donc toujours énergétiquement valorisés par incinération pour alimenter le réseau de chauffage urbain de Cergy-Pontoise (chauffage et eau chaude).

Enfin dans les secteurs qui sont de sa gestion, à savoir : le Grand Centre et les pôles gares (Neuville, Axe majeur-Horloge, Hauts-de-Cergy et Liesse) les équipes propreté de la Communauté d'agglomération interviennent quotidiennement.

Le fonctionnement des instances communautaires

« Bien évidemment, comme le précise Dominique Lefebvre, le Président de la Communauté d'agglomération, j'ai personnellement informé les Maires des dispositions prises et j'ai demandé à mon Cabinet comme à la Direction générale des services d'informer au mieux les communes et de se tenir à leur disposition pour permettre d'assurer avec le plus d'efficacité possible la continuité des services publics locaux, communautaires et communaux. Il en va de même avec les services de l'Etat avec qui nous collaborons au quotidien. Il poursuit : S'agissant du fonctionnement des instances de la CA, la continuité est assurée par la prolongation du mandat des actuels conseillers communautaires et des fonctions exécutives jusqu'à l'installation du nouveau conseil communautaire dans le délai de trois semaines après le second tour des élections municipales. Nous avons fait en sorte que les délibérations nécessaires au fonctionnement des services de l'agglomération (vote des budgets et des taux d'imposition) et à la poursuite des politiques publiques communautaires et des principaux dossiers en cours, notamment pour ce qui concerne les opérations d'investissement et de maîtrise d'ouvrage et les subventions versées aux partenaires de l'agglomération, soient votées lors des conseils communautaires et des bureaux délibératifs de décembre 2019 et février 2020. Il n'y a donc a priori pas aujourd'hui de nécessité absolue de réunir le conseil communautaire ou le bureau délibératif avant la deuxième quinzaine du mois de mai. J'assure pour ma part directement et pour l'ensemble des vice-présidents et conseillers délégués la signature des actes et courriers indispensables à la continuité du service public. J'ai par ailleurs



CONTACT PRESSE

Stéphane TIXIER

Tel : 01 34 41 43 48

Mob : 06 87 04 12 87

stephane.tixier@ceryypontoise.fr

demandé à mes services de nous mettre en capacité, sous réserve des dispositions prises par ordonnance par le gouvernement pour assurer le fonctionnement de nos instances délibératives, de réunir le bureau communautaire voire le conseil communautaire par visio-conférence en cas de nécessité absolue. »

Dominique Lefebvre ajoute enfin : « Les Cergyponains peuvent compter sur ma détermination à faire assurer la continuité des services publics communautaires essentiels, dans le respect de l'intégrité physique et de la protection que nous devons à nos agents, dont je veux saluer l'engagement et le sens du service public ! De mon côté je compte sur les Cergyponains pour rester chez eux en respectant strictement les recommandations. »

La Communauté d'agglomération a par ailleurs maintenu la relation avec les habitants et l'information de ces derniers, fondamentales en cette période de crise. Les effectifs du service Direct' Agglo ont été renforcés en télétravail là encore pour répondre aux appels, de même qu'une information régulière à la population est assurée via le site internet de la CACP et les réseaux sociaux gérés à distance par les équipes de la Direction de la communication. Sont également relayés les dispositifs mis en œuvre durant cette période pour accompagner les particuliers, les associations, les entrepreneurs, et les aider à surmonter au mieux cette crise.



CONTACT PRESSE

Stéphane TIXIER

Tel : 01 34 41 43 48

Mob : 06 87 04 12 87

stephane.tixier@cergyponoise.fr